



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27

Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 16 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 décembre 2024

Date d'affichage 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice 32

Présents 24

Votants 30

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie LEPESQUEUX, Clément HUYGHE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Inès TOROND-MOYA, Françoise DUPARC, Philippe GIRONDEL, Yann DRUET, Martine LHERMENIER et Jean-Paul GAUCHARD.

Absents excusés : Elodie LEPESQUEUX, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Nadia DAMART et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Mohamed MAÂCHE et Jean-Paul GAUCHARD.

N° 2024-125 – VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est la structure communale qui anime une action générale de prévention et de développement social, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Chaque année, la Ville apporte une subvention d'équilibre à cet Établissement Public.

Afin d'éviter tout problème de trésorerie, il vous est proposé d'octroyer au CCAS le solde de la subvention 2024.

L'inscription budgétaire au titre de 2024 est de 480 000 euros, un premier versement de 290 000 euros a été alloué le 15 janvier 2024.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement du solde de la subvention pour un montant de 190 000 euros.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2 ;

VU la délibération 2021-01 en date du 15 janvier 2024 allouant un premier acompte de 290 000 euros ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 10 décembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de verser le solde de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'IFS ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ACCEPTTE de verser le solde de 190 000 euros au titre de la subvention de 2024 au CCAS de la Ville d'Ifs.

DIT que l'inscription budgétaire se fera au chapitre 65 – article 657362.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ladite somme et de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 16 décembre 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENDRE

Rendue exécutoire le : 18/12/2024

Affichée le : 18/12/2024

Acte à classer

2024-125

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-18T15-47-29.00 (MI257897670)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20241218-2024-125-DE (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : Versement du solde de la subvention au Centre Comm
d'Action Sociale (CCAS)

Date de décision : 18/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Attribuées aux établissements et organismes publics (EPCI, CCAS...)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-125.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/12/24 à 15:20

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 18/12/24 à 15:47

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 18/12/24 à 15:54